



# Les archives

Les archives sont « l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». (article L 211-1 du Code du Patrimoine).

Brunoy conserve donc l'ensemble des documents produits et/ou reçus par les services municipaux, mais aussi quelques archives privées. Elles peuvent être consultées tant pour raisons administratives que pour des recherches historiques.

## Puis-je les consulter ?

- Le service dispose d'une **salle de lecture, située impasse de la mairie**  
C'est le seul lieu de consultation
- Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, **prenez rendez-vous** auprès de l'archiviste au : 01 69 39 97 29

## Existe-t-il des conditions ?

- Lors de **la première visite, une pièce d'identité** en cours de validité vous sera demandée
- Des **délais de communicabilité** sont fixés par le Code du Patrimoine. L'état du document peut aussi empêcher sa consultation. Cependant pour certains, des supports de substitution ont été réalisés  
A cela s'ajoute les conditions inscrites au **règlement intérieur de la salle de lecture**

# Peut-on obtenir une copie ?

- Selon le document, vous pouvez obtenir une copie de l'acte souhaité par :
  - voie postale (**fournir une enveloppe timbrée**)
  - voie électronique : **archives@mairie-brunoy.fr**
- Sur place, **la photographie, sans flash, est autorisée**. La salle de lecture est munie d'un poste informatique (hors réseau) pour la consultation d'actes numérisés. Alors, pensez aussi à vos supports amovibles personnels.

## Comment débiter mes recherches ?

- Pour avoir connaissance de l'ensemble du fonds d'archives, des inventaires sont à disposition en salle de lecture.

Quelques documents sous format numérique sont facilement accessibles :

- registres de délibérations de 1790 à 1996 (pour suivants, contacter le service)
- actes d'État-civil antérieurs à 1900 (pour suivants, contacter les services)
- registres de recensement de population de 1817 à 1936
- plans de la ville à différentes époques, dont cadastre napoléonien.

*De plus, le service dispose d'un fonds de cartes postales et de journaux, dont la collection complète du bulletin municipal.*